

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-48

L'an **deux mille seize**, le **douze juillet**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **6 juillet 2016**

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 30*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, M. MOTTAIS, M. SICOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE.

Avait donné procuration : M. DAMBRINE à Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme VATAN à Mme ALTMAN (*à partir de 19 h 30*), Mme LAROCHE à M. SAGET, Mme DUCOURTIOUX à Mme THOMAS, Mme MARCEL à M. FRIAUD, Mme KELLER à M. DUBOIS, Mme GRAILLOT à M. SICOT, M. LECHER à M. BENEDIT.

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention plan régional de soutien au bâtiment et travaux publics 2016 pour le projet de réaménagement de l'avenue Jean-Jacques Rousseau.

Madame LACOUR, Adjointe aux finances, expose que l'assemblée régionale de la région Bourgogne Franche Comté a adopté, à l'occasion du vote de son budget primitif 2016, un Plan de Soutien au Bâtiment et Travaux Publics à l'attention des communes de moins de 20.000 habitants.

Parallèlement, la municipalité mène une politique active en faveur du Développement Durable de son territoire.

Cela se traduit concrètement sur la ville par la mise en œuvre de démarches et la réalisation d'actions dans de multiples domaines tels que la mobilité avec une incitation aux déplacements à pieds et à vélo, l'amélioration de l'Accessibilité aux personnes handicapées ou encore la gestion durable de son patrimoine urbain et paysagé.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de réaménagement de l'avenue Jean-Jacques Rousseau. Axe urbain majeur situé sur l'une des franges de la cité jardin qu'il dessert, il permet également de rallier le centre-ville, avec ses commerces et services, depuis l'ouest de l'agglomération et constitue l'un des points de connexion majeur avec la ville de Nevers. Il est, qui plus est, amené à évoluer en concordance avec les projets de la ville.

C'est donc un axe déjà en proie à une circulation importante qui tend à s'intensifier, qu'il convient de réaménager dans un objectif de pacification et de cohabitation des usages. Aujourd'hui dépourvu d'aménagement cyclable, il constitue un chaînon important à traiter dans le schéma cyclable de la commune mais également dans le schéma directeur intercommunal aujourd'hui en projet, et sa reprise complète a par ailleurs été préconisée dans le Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Au regard des éléments cités ci-dessus, la ville a souhaité engager un programme de réaménagement de l'intégralité de cet axe qui porte à la fois sur la requalification complète de la chaussée mais également des trottoirs, avec une nouvelle répartition de l'espace.

Une première zone sera donc dédiée aux déplacements piétons et vélos sur trottoirs, avec une séparation symbolisée entre les 2 sous-espaces et une seconde zone sera dédiée aux stationnements nécessaires aux habitations et à la végétalisation, dans le respect des principes fondamentaux de la cité jardin et des orientations du guide de gestion du patrimoine arboré de la commune. Il est par ailleurs prévu d'aménager des traversées répondant aux normes d'accessibilité sur l'ensemble des rues perpendiculaires, mais également en plusieurs points de l'avenue afin de passer d'un côté à l'autre.

Ainsi requalifié, cet axe devrait faire office d'aménagement exemplaire favorisant les différentes formes de mobilité et servir de modèle dans le cadre de futurs projets portant sur des voiries aux caractéristiques similaires.

Cette opération étant pleinement concordante avec les objectifs du Plan de Soutien au Bâtiment et Travaux Publics adopté par la Région Bourgogne Franche Comté pour 2016, Madame LACOUR propose de solliciter cette aide en complément de la demande de la Dotation Cantonale d'Equipement transmise au Conseil Départemental de la Nièvre.

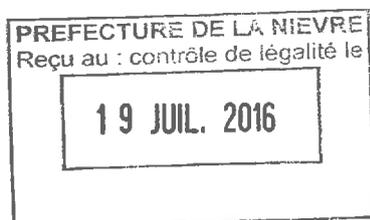
Ce dossier a été présenté en commission des finances en date du 1^{er} juillet 2016.

C'est pourquoi Madame LACOUR propose d'adopter le projet ainsi que les modalités de son financement et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adopté par 26 voix pour et 3 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 15 juillet 2016



Le Maire,

Isabelle BONNICEL